



Conseil d'administration

337^e session, Genève, 24 octobre-7 novembre 2019

GB.337/INS/11

Section institutionnelle

INS

Date: 4 novembre 2019

Original: anglais

ONZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport de la 82^e session du Conseil du Centre international de formation de l'OIT, Turin (Genève, 25 octobre 2019)

1. La 82^e session du Conseil du Centre international de formation de l'OIT (ci-après désigné «le Centre») s'est tenue à Genève le 25 octobre 2019.
2. Le rapport de la session du Conseil est présenté à la Section institutionnelle du Conseil d'administration, conformément aux décisions que celui-ci a prises à ses 310^e (mars 2011) et 311^e (juin 2011) sessions.

Ouverture de la session

A. Déclarations liminaires

3. *Le Président, M. Ryder*, Directeur général du BIT, déclare ouverte la session et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'aux représentants du gouvernement de la Wallonie, du gouvernement du Panama et de l'Association des anciens fonctionnaires du Centre de Turin.
4. *Le représentant du gouvernement de l'Italie, S. E. l'Ambassadeur M. Cornado*, réaffirme le soutien constant que l'Italie et son ministère des Affaires étrangères apportent au Centre et à ses activités de formation. Le concours financier de l'Italie se compose d'une contribution *ex lege* d'un montant de 7,85 millions d'euros, d'une contribution volontaire de 1,6 million d'euros et enfin d'une contribution ponctuelle de 3 millions d'euros au titre de la rénovation de deux pavillons du campus qui abriteront notamment un nouveau laboratoire d'apprentissage innovant.

5. Le gouvernement de l'Italie attend avec intérêt de voir se développer de plus amples synergies entre l'OIT et le Centre. Il félicite l'équipe de direction du Centre pour les résultats financiers et les résultats de performance très positifs obtenus à ce stade de la période biennale en cours. Dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies, l'Italie compte bien voir le Centre devenir un atout essentiel dans l'élaboration et la prestation d'activités de formation à l'intention des coordonnateurs résidents et des membres des équipes de pays des Nations Unies.
6. Le gouvernement souscrit sans réserve à l'approche adoptée dans les Propositions de programme et de budget pour 2020-21, qui concordent en tous points avec les précédentes discussions tenues par le Conseil, et il continue de soutenir le Cadre stratégique pour 2018-2021. Il accueille avec satisfaction les résultats obtenus sur les plans tant financier que technique.
7. Le gouvernement approuve toute activité de renforcement des capacités proposée par le Centre en vue d'accompagner les futures transitions professionnelles, comme le préconise la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail. Il se dit résolument favorable à l'orientation des efforts vers une offre pédagogique de qualité comprenant notamment l'acquisition de connaissances et leur mise en pratique après la formation. Il se félicite en outre de l'attention renouvelée dont font l'objet les accords de financement à plus grande échelle, notamment avec des partenaires non traditionnels. Il juge essentiel que le Centre aspire à maintenir, au cours de la période biennale suivante, le même degré de bonne gouvernance auquel il est globalement parvenu pendant la période en cours.
8. Le gouvernement souligne l'importance que revêt l'enseignement postsecondaire dispensé par l'intermédiaire du Centre. La place de plus en plus prépondérante qu'occupe la Turin School of Development illustre bien le type d'enseignement universitaire qui est proposé aux étudiants du monde entier se rendant à Turin. Cette école atteste le lien étroit que le Centre entretient avec des établissements universitaires nationaux ou internationaux.
9. Le gouvernement est résolu à continuer de soutenir la rénovation des installations du Centre afin que ce campus sûr et moderne puisse rester un atout essentiel de l'OIT et de la ville de Turin. En s'engageant à réduire son empreinte écologique, le Centre se place dans le droit fil des politiques environnementales du gouvernement.
10. *Le Président, s'exprimant en sa qualité de Directeur général du BIT*, salue l'engagement et le soutien – aussi bien politique que financier – du gouvernement de l'Italie et relève que ce concours est essentiel pour le succès et la pérennité du Centre. Il remercie les autorités de la Ville de Turin et de la Région du Piémont pour leur appui indéfectible ainsi que l'Union industrielle de Turin qui apporte activement son soutien au Centre. Il souligne qu'en accueillant, à titre exceptionnel, la session en cours du Conseil du Centre à Genève, en l'année de son centenaire, l'OIT montre l'importance qu'elle attache à ses interactions avec le Centre.
11. La session à venir du Conseil d'administration du BIT portera en particulier sur le suivi de la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail adoptée par la Conférence internationale du Travail. Dans ce contexte, la session en cours du Conseil prend une autre dimension, car il s'agit aussi d'assurer la cohérence et la complémentarité des travaux de l'OIT et du Centre.
12. L'Organisation des Nations Unies (ONU) et le multilatéralisme voient leur utilité remise en cause un peu partout, et les valeurs, les principes et les approches qu'ils défendent ne sont pas toujours bien perçus. Il est donc d'autant plus crucial pour l'OIT et l'ONU de montrer leur pertinence par les résultats qu'elles obtiennent – le Centre a un rôle important à jouer à

cet égard en étant appelé à devenir un pôle d'excellence et une ressource tant pour les mandants tripartites de l'OIT que pour le système des Nations Unies dans son ensemble.

13. Avec la Déclaration du centenaire, l'OIT apporte une nouvelle fois la preuve de sa capacité de s'adapter à l'évolution des circonstances et de trouver de nouveaux moyens d'agir dans une économie mondiale interconnectée dans laquelle le travail lui-même connaît des changements profonds.
14. Certaines dispositions de la Déclaration du centenaire présentent un intérêt particulier pour les travaux du Centre de Turin et ses rapports avec l'OIT dans son ensemble, car elles mettent principalement l'accent sur l'acquisition des compétences, l'apprentissage tout au long de la vie et les mesures visant à faciliter le passage de l'enseignement et de la formation à la vie active. La Déclaration offre un socle solide pour créer la synergie voulue entre le programme de travail de l'OIT pour la période biennale suivante, qui doit être approuvé par le Conseil d'administration, et le programme et budget du Centre pour la période 2020-21.
15. En 2018, première année de la période biennale en cours, les efforts accrus que le Centre a déployés pour renforcer et diversifier sa base de ressources et son portefeuille de partenariats, notamment par la recherche en amont de nouveaux partenaires potentiels, ont abouti à la conclusion de plus de 150 accords allant de missions ponctuelles à des projets et programmes de formation pluriannuels. Les recettes que le Centre tire de la formation représentent les trois quarts de son budget approuvé et constituent sa contribution nette aux coûts fixes. Elles sont donc d'une importance vitale pour la pérennité financière du Centre, dont elles couvrent les coûts généraux, ce qui est dans l'intérêt des mandants eu égard aux activités de renforcement des capacités. Le Plan d'action ambitieux du Centre en matière de genre et de diversité pour la période 2018-2021 vise également à renforcer les capacités du Centre dans ces domaines.
16. Les propositions de programme et de budget du Centre de Turin pour 2020-21 sont certes ambitieuses, mais réalistes. Elles sont étroitement alignées sur les programmes techniques du BIT, tels qu'ils sont exposés dans les Propositions de programme et de budget de l'OIT pour 2020-21, dont est saisi le Conseil d'administration du BIT à sa session en cours. C'est là l'expression d'une volonté commune de garantir une synergie entre le Centre et l'OIT, qui trouve son fondement dans les importantes activités de renforcement des capacités que l'OIT entend mener pour servir les buts de la Déclaration du centenaire.
17. Le Centre est une précieuse ressource pour les activités de l'OIT relatives à la coopération pour le développement, et il est possible de promouvoir sa participation plus active aux projets de coopération pour le développement, dans l'intérêt des mandants de l'OIT. C'est ce qui ressort à la fois du Rapport intérimaire d'exécution pour 2018 et des indicateurs de performance figurant dans les propositions de programme et de budget soumises au Conseil du Centre, en particulier pour ce qui est du nombre de participants aux activités de formation (travailleurs, employeurs et représentants de ministères du travail et d'autres organismes).
18. En ce qui concerne la période biennale suivante, le Centre se positionne de manière stratégique pour appuyer la capacité institutionnelle des mandants tripartites en fonction des résultats stratégiques proposés pour l'Organisation. La mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités au bénéfice des mandants tripartites dans les domaines du dialogue social, du tripartisme, des relations professionnelles et des normes internationales du travail est fondamentale pour le succès du programme et budget dont est saisi le Conseil.
19. Dans le contexte plus large de la réforme du système des Nations Unies, le Centre, grâce à sa réactivité, sa taille et son mandat, pourra jouer un rôle encore plus important dans la promotion et la mise en œuvre de la Déclaration du centenaire.

20. A sa session en cours, en septembre 2019, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution importante concernant la Déclaration du centenaire, indiquant ce qui suit:

[L'Assemblée] «Apprécie l'intérêt particulier que présente la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, dont s'inspireront les entités des Nations Unies» et «demande aux fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et aux institutions financières d'envisager d'intégrer la teneur de la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, afin d'éclairer les travaux des équipes de pays des Nations Unies, selon qu'il convient et conformément aux priorités nationales».

21. Le Centre a accueilli peu de temps auparavant le Comité de haut niveau de l'ONU sur les programmes ainsi que le Comité sur la gestion correspondant, ce qui lui a donné l'occasion de présenter ses différents services. Il a ainsi joué un rôle stratégique dans la promotion des objectifs de la Déclaration du centenaire et, ce faisant, a aussi favorisé la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
22. Le Directeur général du BIT accueille avec satisfaction les conclusions positives et encourageantes de l'évaluation indépendante des activités de formation et d'apprentissage du Centre dans le domaine thématique des migrations de main-d'œuvre. Tout aussi positive a été la réponse de la direction qui s'est engagée à mettre en œuvre les principales recommandations découlant de cette évaluation. L'orateur dit attendre avec intérêt l'avancement de ces travaux novateurs sur cette question si essentielle.
23. Au sujet de la stabilité financière du Centre, le Directeur général encourage l'équipe de direction à poursuivre dans sa volonté de réforme, qui fait écho à celle qu'il a lui-même exprimée dans ses propositions de programme et de budget pour la période biennale suivante.
24. Le gouvernement de l'Italie a fait la preuve de son attachement sans faille au processus d'amélioration continu des installations du Centre en signant un accord financier qui prévoit le versement de 3 millions d'euros pour la rénovation de pavillons du campus et la création d'un laboratoire d'apprentissage innovant. Ces améliorations sont les bienvenues.

B. Adoption de l'ordre du jour

25. *Le Conseil adopte l'ordre du jour*¹.

C. Election du vice-président gouvernemental du Conseil pour la période 2019-20

26. *Le Président* invite le groupe gouvernemental à nommer un nouveau vice-président compte tenu de la démission du gouvernement de l'Argentine des fonctions de membre du Conseil d'administration du BIT. Le groupe nomme M. Brizuela (gouvernement du Paraguay).
27. En l'absence d'autres nominations, le Conseil élit la personne nommée.

¹ Document [CC 82](#).

1. Rapport intérimaire d'exécution pour 2018 (Première question à l'ordre du jour)

28. *Le Directeur du Centre, M. Liu*, présente les documents ². Il rappelle au Conseil que le Rapport intérimaire d'exécution pour 2018 couvre la première année du programme d'activités du Centre. Les chiffres de 2018 et les statistiques des neuf premiers mois de 2019 portant sur la formation montrent que le Centre a encore amélioré sa compétitivité et que ses activités sont viables à long terme.
29. Tous les indicateurs, y compris ceux qui se rapportent au résultat 1, «Extension de la portée des services», montrent que le Centre est sur la bonne voie et que les cibles devraient être atteintes, voire dépassées, d'ici à la fin de 2019. Les indicateurs relatifs au résultat 2, «Impact accru du service», sont pratiquement au niveau de ceux du résultat 1. En 2018, le Centre a fait passer des tests à des panels de participants six mois après la formation afin de vérifier s'ils avaient assimilé les connaissances acquises dans le cadre de celle-ci; les résultats de ces tests sont très positifs. Les indicateurs se rapportant au résultat 3, «Consolidation de la base de financement», permettent de mesurer les recettes globales générées par les contrats de formation à plus grande échelle et le taux de réussite du Centre quant à sa participation aux appels d'offres en matière de formation. La contribution nette de ces recettes au financement des coûts fixes est essentielle à la viabilité financière du Centre.
30. Pour ce qui est du résultat 4, «Rationalisation des coûts», le montant total des dépenses fixes pour la période biennale – le premier indicateur – s'élevait, à la fin du mois de septembre 2019, à 83 pour cent du montant budgété. Les cibles se rapportant aux deux autres indicateurs devraient être atteintes d'ici à la fin de 2019. En ce qui concerne le résultat 5, «Personnel compétent et motivé», un programme de développement du leadership a été lancé en 2018 en vue de renforcer les capacités de direction et de gestion. Plus de la moitié des membres du personnel du Centre exerçant des fonctions d'encadrement l'ont déjà suivi. Trois des huit fonctionnaires de la catégorie des services organiques inscrits ont été agréés par l'Association internationale des facilitateurs; ce processus, qui est toujours en cours, fera l'objet d'un examen avant la fin de 2019. Pour ce qui est du troisième indicateur, relatif à la mise en place d'un système de reconnaissance et de récompense, le projet pilote qui a été mené avec succès à cet égard sera examiné sous peu. Le résultat 6, «Contrôle effectif», vise à évaluer les progrès réalisés par le Centre concernant le respect des normes les plus élevées en matière de bonne gouvernance des organisations internationales. Le résultat 7, «Empreinte environnementale réduite», porte sur un aspect important de la stratégie du Centre concernant ses services internes et ses locaux. Des efforts considérables ont été faits, et tous les indicateurs portent à croire que les cibles seront atteintes, et même dépassées.
31. Passant aux éléments transversaux déterminants, le Directeur du Centre note que tous les indicateurs relatifs à l'élément déterminant A, «Innovation et apprentissage», montrent que les résultats sont positifs. De même, l'indicateur relatif aux trois domaines d'action relevant de l'élément déterminant B, «Egalité de genre et diversité», est encourageant. Quant à l'élément déterminant C «Tripartisme, dialogue social et normes internationales du travail», le plan d'action, fondé sur les enseignements tirés de l'exécution du Plan stratégique du Centre pour 2012-2015 ainsi que sur les recommandations issues des évaluations externes effectuées en 2017 et 2018, est encore en cours de mise en œuvre.
32. Enfin, l'orateur signale que le Centre a réorganisé peu de temps auparavant son site Web afin d'améliorer la communication avec les mandants et de faciliter leur accès, et celui des participants, aux matériels de formation.

² Documents [CC 82/1](#) et [CC 82/1 Add.](#)

33. *La Vice-présidente travailleuse, M^{me} Cappuccio*, se félicite de la forte augmentation du nombre de participants que le Centre a enregistrée en 2018, ainsi que du renforcement de sa collaboration avec les départements et les bureaux extérieurs de l'OIT qui a permis d'aligner les thèmes de 90 pour cent des activités de formation en groupe sur le cadre stratégique défini dans le programme et budget de l'OIT pour 2018-19.
34. Le groupe des travailleurs note avec satisfaction que les indicateurs fondés sur les évaluations des participants montrent que le Centre a amélioré la qualité de ses services et s'acquitte plus efficacement de son mandat. Il salue la performance de l'ensemble du personnel qui a contribué aux réalisations énumérées dans le résumé. Il se félicite du nouvel élan que les éléments transversaux déterminants ont donné peu de temps auparavant aux travaux du Centre.
35. Le groupe des travailleurs prend note de l'équilibre qui s'est établi entre le nombre de participants à des activités présentiels et le nombre de participants à des activités à distance et accueille avec intérêt les données sur la participation ventilées par région, par résultat stratégique de l'OIT et par groupe de mandants. Afin de favoriser une interprétation commune des résultats, le groupe des travailleurs souhaiterait que tous les termes relatifs aux technologies de la formation qui sont employés dans le rapport soient définis de manière plus précise.
36. S'il est important de maintenir un équilibre entre les activités d'apprentissage à distance et les activités d'apprentissage présentiels, il est tout aussi essentiel de garantir la viabilité à long terme du campus de Turin, et en particulier de promouvoir les compétences et la formation dans le domaine du dialogue social.
37. Etant donné l'augmentation notable du nombre de participants aux activités du Centre, notamment à ses activités d'apprentissage à distance, le groupe des travailleurs souhaiterait avoir des précisions sur les recettes que génèrent ces activités par rapport à celles résultant des activités réalisées sur le campus.
38. Il ressort des chiffres relatifs aux activités de formation conçues ou menées à bien en partenariat avec d'autres institutions de formation que des progrès peuvent être faits dans ce domaine. Le groupe des travailleurs souhaiterait savoir quelles mesures le Centre envisage de prendre à cette fin. La collaboration avec les centres de formation syndicale du monde entier est indispensable pour aider le Centre à atteindre cet objectif.
39. Le groupe des travailleurs salue les efforts que le Centre a déployés pour associer les participants à l'évaluation du service fourni, notamment les tests auprès de panels de participants que le Programme des activités pour les travailleurs a permis d'organiser peu de temps auparavant. Le groupe des travailleurs voudrait avoir des précisions concernant les moyens mis en œuvre par le Centre pour collecter des exemples de mise en pratique des connaissances acquises grâce à ses formations et évaluer l'incidence à long terme des activités de formation proposées sur le campus en ligne. L'introduction récente d'outils de gestion de la qualité est bienvenue, notamment l'utilisation de marqueurs pour suivre l'intégration des normes internationales du travail, du dialogue social et du tripartisme dans les activités de formation du Centre.
40. Au sujet de la performance financière, l'oratrice note que le Centre a atteint 44 pour cent de l'objectif de recettes fixé pour la période biennale et salue ses efforts visant à diversifier et équilibrer les sources de financement, réduisant ainsi le risque financier, et à limiter les risques liés à la préaffectation des ressources. Le groupe des travailleurs note que l'excédent net d'un montant de 950 000 euros sera en partie réinvesti dans de futures activités de formation.

41. L'utilisation, par le Centre, de tout excédent budgétaire pour financer des activités de formation programmées tend à devenir systématique. Or un excédent devrait être considéré comme une source de financement additionnelle; il ne devrait pas servir à financer des activités essentielles. Assurer une base solide de financement pour les programmes destinés aux mandants de l'OIT devrait être au cœur de la planification financière du Centre. Quels que soient les résultats financiers du Centre, la participation des employeurs et des travailleurs à ses activités doit être garantie. Le groupe des travailleurs espère recevoir sous peu des propositions à même de garantir la viabilité financière des programmes d'activités pour les employeurs et les travailleurs.
42. Le groupe des travailleurs se félicite des activités que le Centre a entreprises peu de temps auparavant pour renforcer les capacités de direction et de gestion et les compétences d'animation de groupes, ainsi que des efforts qu'il a déployés pour progresser vers la parité hommes-femmes et améliorer la diversité sur le campus. Les membres du personnel du Centre devraient participer en qualité d'observateur à la formation relative au dialogue social et au tripartisme; ils partageraient ainsi l'expérience des mandants et seraient de ce fait mieux à même d'intégrer le mandat essentiel de l'OIT à leurs activités.
43. Le groupe des travailleurs prend note des résultats afférents à l'innovation et à l'apprentissage et souhaiterait avoir des précisions quant à l'état d'avancement des travaux relatifs au laboratoire d'apprentissage innovant qui doit être créé dans le pavillon Africa 11. Il accueille avec satisfaction le plan d'action visant à intensifier les efforts de promotion du tripartisme, du dialogue social et des normes internationales du travail, qui sont les valeurs sur lesquelles repose toute l'action du Centre, et se réjouit des résultats prometteurs qui figurent dans le tableau relatif à l'élément déterminant C. Les programmes de formation à l'intention des coordonnateurs résidents, mis en place conformément aux orientations données par le Conseil d'administration au sujet de la réforme du système des Nations Unies, sont essentiels pour la promotion de la mission normative de l'OIT, du rôle fondamental du tripartisme et de la contribution que l'action en faveur de la justice sociale apporte au système des Nations Unies.
44. Le groupe des travailleurs rend hommage à l'immense et excellent travail qui a été accompli dans le cadre de tous les programmes de formation technique, notamment par la Turin School of Development. Les très bons résultats obtenus ont contribué notablement aux travaux du Centre et de l'OIT. Enfin, le groupe des travailleurs prend note des données figurant dans les résultats préliminaires du programme et budget pour la période 2018-19 et salue la précision de détails des informations descriptives et des données chiffrées fournies dans l'ensemble du rapport.
45. *Le vice-président employeur, M. Kyriazis*, insiste sur la nécessité d'une collaboration étroite entre le Centre et l'OIT pour permettre la réalisation, en coopération avec la direction du Centre, de deux des objectifs de son groupe, à savoir la fourniture, aux associations d'employeurs et aux entreprises, des services nécessaires à l'application des décisions de l'OIT, et la promotion de méthodes de travail tripartites au sein du Centre.
46. L'orateur prend note du Rapport intérimaire d'exécution pour 2018, qui témoigne des progrès accomplis par le Centre. Il ressort clairement des chiffres encourageants qui figurent dans ce rapport que les cours dispensés ont une réelle incidence, comme en attestent les bons résultats obtenus sur les plans de l'acquisition et de l'application des connaissances, ainsi que les changements d'attitudes observés chez les participants. La viabilité du Centre dépend de sa capacité à fournir aux mandants des services compétitifs; les décisions stratégiques devraient donc tenir compte du fait que 40 pour cent des participants sont des mandants de l'OIT. Le groupe des employeurs est prêt à soutenir les efforts que font à cet égard le Centre et son Programme d'activités pour les employeurs ainsi que l'Organisation internationale des employeurs (OIE).

47. L'orateur note avec satisfaction les mesures que le Centre a prises pour mettre en œuvre les recommandations formulées par son groupe à la précédente réunion du Conseil, en particulier les propositions relatives à la diversification des sources de revenu et à l'automatisation des tâches répétitives (notamment les propositions émanant de l'équipe chargée du projet de rationalisation). Il félicite le Centre, qui a réussi à doubler les recettes de formation par rapport aux objectifs qu'il s'était fixés – voir indicateur 3.2 – et il remercie les gouvernements de l'Italie, du Portugal, de la Belgique et de l'Irlande, ainsi que les universités chinoises, les partenaires sociaux et le secteur privé, qui ont contribué à ce résultat.
48. Compte tenu du nombre élevé de participants aux activités d'apprentissage à distance, l'orateur demande comment ceux-ci sont comptabilisés et s'il y a un risque qu'ils soient comptés deux fois. A la demande du groupe des employeurs, une stratégie d'**apprentissage mixte** est mise en œuvre dans le cadre du Programme des activités pour les employeurs. Elle rencontre un franc succès, comme l'atteste le nombre chaque année plus élevé de participants à ce type d'activités; pourtant, il n'en est pas fait mention dans le rapport. L'orateur note avec satisfaction que 84,2 pour cent de l'offre de formations sur le campus en ligne se composent de cours ouverts à tous. Les résultats des enquêtes de satisfaction réalisées à l'issue des activités montrent que la qualité s'est améliorée. Il serait intéressant de savoir si des enquêtes de ce type ont été réalisées à l'issue des cours dispensés par la Turin School of Development. Si tel est le cas, les résultats de ces enquêtes devraient figurer dans les rapports d'exécution à venir.
49. *Le Vice-président gouvernemental, M. Brizuela*, félicite le Centre pour les résultats remarquables qu'il a obtenus, en particulier l'augmentation du nombre de participants, et pour les efforts qu'il a faits il y a peu en vue d'améliorer la diversité géographique et démographique des participants. Cela étant, le Centre devrait prendre des mesures pour toucher les régions sous-représentées, telles que les Etats arabes. L'orateur note avec satisfaction que le nombre d'apprenants à distance a augmenté tandis que les dépenses de personnel sont restées inchangées, que la qualité s'est améliorée, comme le montrent les chiffres élevés concernant l'acquisition et l'application des connaissances, et que les femmes représentent un pourcentage élevé des personnes formées. Il appuie la décision de réinvestir l'excédent budgétaire dans la formation et l'innovation et demande que, dans les rapports futurs, les statistiques soient comparées afin de faire apparaître l'évolution annuelle du nombre de participants, ventilé par région et par modalités de formation.
50. *Le représentant du gouvernement de la Chine* salue les réalisations du Centre en ce qui concerne ses trois piliers de performance, l'amélioration de sa compétitivité et du niveau de satisfaction des participants, ainsi que la durabilité de ses activités. La prestation de services de haute qualité est la force essentielle du Centre et devrait être valorisée et traitée comme son activité principale. L'orateur encourage le Centre à maintenir sa solide performance financière et à investir dans son développement stratégique à long terme.
51. *Le directeur de la formation, M. Klemmer*, dit que la définition des «apprenants à distance» figure dans les fiches d'indicateurs jointes à un manuel de gestion de la qualité établi par le Centre; toutefois, le rapport d'exécution suivant contiendra une annexe comprenant les définitions de tous les indicateurs pour l'information des mandants. Le Centre envisage en outre de publier un document sur ses activités d'apprentissage à distance qu'il communiquera au Conseil avant la réunion suivante. L'orateur souligne que les activités de formation présentielles augmentent elles aussi, quoique plus lentement que l'apprentissage à distance qui est en plein essor et donne accès à des services gratuits par l'intermédiaire du campus électronique. L'apprentissage à distance réduit la génération de ressources, car il prive le Centre de la possibilité de recueillir des fonds grâce aux services d'hébergement ou de restauration sur place. Cela étant, il devrait être considéré comme faisant partie d'un processus en plusieurs étapes, car les participants combinent cette activité avec une

formation présentielle ultérieure. De plus, l'établissement de relations avec les participants à l'apprentissage à distance pourrait les encourager à transmettre le message à de futurs participants potentiels.

52. La question du renforcement des capacités institutionnelles suscitant un intérêt croissant au sein de l'OIT, le Centre a été prié d'investir dans des services dédiés destinés aux institutions de formation sur le terrain, ce qui renforcera par voie de conséquence les capacités des mandants de l'OIT et des partenaires de développement. Le nombre de partenariats avec des institutions de formation nationales et régionales augmentera sensiblement au cours de la période biennale à venir.
53. Pour tirer parti des évaluations de suivi, le Centre envisage d'élargir ses groupes pilotes de participants qui permettent de suivre les nouveaux résultats un an après la fin des activités de formation, afin de produire une méta-évaluation de ses évaluations externes indépendantes. Les services des ressources humaines continueront d'investir dans la formation du personnel interne dans les domaines des normes internationales du travail, du dialogue social et du tripartisme.
54. Le laboratoire d'apprentissage innovant qui est proposé se trouvera dans les pavillons rénovés du Centre et permettra au personnel du BIT, aux mandants et aux institutions de formation d'avoir accès à des méthodes et technologies d'apprentissage de pointe, comme la réalité augmentée et les ressources multimédias.
55. *Le Conseil prend note du rapport.*

2. Propositions de programme et de budget pour 2020-21 (Deuxième question à l'ordre du jour)

56. *Le Directeur du Centre* présente le document ³. Le Centre a collaboré étroitement avec le Département de la programmation et de la gestion stratégiques (PROGRAM) et les départements techniques du BIT afin d'aller dans le sens du projet de programme et budget de l'OIT pour 2020-21.
57. En réponse aux préoccupations exprimées par le groupe des travailleurs au sujet de la pérennité des ressources financières et humaines allouées aux programmes des activités pour les employeurs et pour les travailleurs, l'orateur dit que le Centre continuera de donner la priorité, dans la mesure du possible, à l'allocation de ressources à ces deux programmes; cela étant, la viabilité financière du Centre est primordiale et dépend elle-même des ressources obtenues au moyen de la formation, des services et de l'innovation. L'orateur accueille avec satisfaction les observations sur le rôle stratégique que le Centre peut jouer dans l'exécution des programmes de coopération pour le développement et exprime l'espoir que la collaboration du Centre avec le Département des partenariats et appui aux programmes extérieurs (PARDEV) sera renforcée grâce à l'intégration effective des travaux du Centre dans la mise en œuvre des programmes de partenariat de l'OIT visant au renforcement des capacités. Le Centre maintiendra sa politique de croissance réelle zéro pour ses frais fixes au cours de la période biennale 2020-21. Il faut faire preuve de souplesse dans la gestion des ressources humaines pour satisfaire des demandes en évolution constante; cependant, cette souplesse est fonction des variations des résultats financiers du Centre et nécessitera le recours à des ressources externes ponctuelles. Le Centre étudiera aussi la

³ Document [CC 82/2](#).

possibilité de mettre en œuvre des approches plus innovantes en consultation avec les mandants.

- 58.** Répondant à l'intérêt exprimé par les mandants quant à l'organisation de forums de dialogue interrégionaux sur les divers aspects de l'avenir du travail, l'orateur indique que le Centre organisera des consultations avec les mandants sur une base ad hoc. Enfin, il remercie le gouvernement de l'Italie pour le soutien financier apporté à la rénovation de deux pavillons du Centre et à la création d'un nouveau laboratoire d'apprentissage innovant, qui contribuera au développement et à l'application de nouvelles méthodes et technologies d'apprentissage et de formation.
- 59.** *Le Vice-président employeur* se félicite des consultations tenues avec les mandants sur le projet de programme et budget pour 2020-21 et des efforts que le Centre a faits pour intégrer les propositions de son groupe. L'accent mis sur le soutien aux transitions liées à l'évolution du monde du travail grâce au développement des capacités vient à point nommé, la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail donnant des orientations stratégiques sur les priorités des mandants en matière de politique, pour examen dans le contexte des propositions de programme et de budget et des travaux de l'OIT. Le maintien à des niveaux élevés de la satisfaction des participants, des taux d'acquisition des connaissances et de l'application des connaissances après la formation devraient être des objectifs prioritaires.
- 60.** L'orateur félicite le Centre pour les résultats de sa stratégie de diversification des sources de financement, notamment l'excédent budgétaire prévu. Il est conscient de l'importance des mesures que le Centre a prises en vue d'utiliser ses infrastructures pendant les périodes creuses et d'intensifier les efforts visant à faire mieux connaître ses services aux missions des Etats Membres, ce qui devrait par voie de conséquence contribuer à faire connaître l'intérêt que présente le Centre. Soulignant que celui-ci a adopté plusieurs innovations impressionnantes pour renforcer ses activités, notamment les dialogueurs (*chatbots*), l'apprentissage automatique et les nouveaux sujets de formation, comme l'utilisation des chaînes de blocs (*blockchains*) pour la gouvernance des organisations à large base d'adhésion, il appelle les entreprises à participer à de telles initiatives.
- 61.** L'intervenant souhaite formuler cinq autres recommandations. Premièrement, il encourage la poursuite de l'expérimentation de produits innovants d'enseignement à distance mettant l'accent sur les compétences humaines qui ne peuvent pas être automatisées, telles que la pensée critique et la créativité, pour accroître l'employabilité et adapter l'offre à la demande; à cette fin, une collaboration active avec des entreprises sera essentielle. L'orateur propose aussi que soit étudiée la possibilité d'avoir recours à des exercices de renforcement des liens de confiance pour promouvoir la coopération tripartite, ainsi qu'à des produits propres à chaque région. Deuxièmement, le Centre devrait continuer d'améliorer les compétences et la motivation de son personnel en favorisant un environnement propice à l'établissement de relations de travail solides, à une communication ouverte et, par conséquent, à une productivité satisfaisante. Le personnel devrait aussi étudier les méthodes pédagogiques, en se formant auprès d'enseignants et de professeurs, ainsi que les possibilités d'apprentissage par la pratique. Troisièmement, le Centre devrait travailler en étroite collaboration avec le Service des compétences et de l'employabilité (SKILLS) du BIT pour veiller à ce que les politiques globales en matière de compétences correspondent aux besoins des mandants, en exploitant les synergies grâce à des activités en commun dans des domaines tels que l'apprentissage et le Partenariat mondial pour les compétences en matière de migration de l'OIT, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), duquel l'OIE et la Confédération syndicale internationale (CSI) sont aussi partenaires. Quatrièmement, le Centre devrait accélérer le long processus de sélection du personnel et envisager de réduire les délais de traitement, compte tenu de sa taille relativement modeste par rapport à d'autres

organismes des Nations Unies. Si la stabilité des effectifs est importante à des fins budgétaires, le Centre devrait aussi rester souple pour pouvoir répondre à l'évolution de la demande et éviter de perdre des parts de marché au profit de prestataires de formation plus compétitifs. Enfin, le Centre devrait examiner la possibilité de nouer d'autres partenariats, par exemple en travaillant avec des étudiants d'universités locales pour étudier dans le cadre des tâches assignées comment réduire son empreinte environnementale. Le groupe des employeurs approuve l'adoption des Propositions de programme et de budget pour 2020-21.

62. *La Vice-présidente travailleuse* accueille avec satisfaction les Propositions de programme et de budget pour 2020-21, se félicitant qu'elles soient liées au projet de programme et budget de l'OIT pour 2020-21 et qu'elles mettent l'accent sur des activités visant à renforcer les capacités des mandants de gérer les transitions liées à l'évolution du monde du travail. Les efforts que fait le Centre en vue d'étendre la portée mondiale de ses services sont louables. Prenant note de la stabilité du nombre de participants aux formations présentiels et de l'accroissement du nombre de participants aux formations à distance et aux modules et produits d'apprentissage adaptés au rythme de chacun, l'oratrice appuie les efforts visant à parvenir à un équilibre entre formation à distance et formation présentielle et appelle au développement des cours en ligne et des services de garde d'enfants. Cela étant, la collaboration du Centre avec l'OIT dans son ensemble pourrait être encore améliorée. La stratégie de développement des capacités institutionnelles à l'échelle de l'OIT devrait être axée sur l'appui aux mandants dans le cadre des objectifs fondamentaux de l'Organisation, les normes internationales du travail et le tripartisme en constituant le cœur. L'OIT devrait en outre chercher à faire adopter ses objectifs par d'autres organisations des Nations Unies, plutôt que l'inverse.
63. L'oratrice voudrait savoir plus précisément comment l'élargissement de la série de cours en ligne ouverts à tous (MOOC) du Centre viendra appuyer son offre de formation présentielle. Il serait utile d'élaborer un parcours d'apprentissage montrant comment combiner les différentes modalités d'apprentissage, afin de réduire la dépendance des réseaux éducatifs et professionnels à l'égard de l'OIT après une période convenue. Les nouveaux sujets de formation proposés devraient renforcer les capacités des mandants en fonction de leurs besoins. L'oratrice appuie les travaux du Centre sur les initiatives relatives à l'avenir du travail et se félicite de la fourniture de données ventilées pour les indicateurs relatifs au résultat 1, mais demande des précisions sur la classification et le décompte des participants à des activités «mixtes» et des participants «actifs».
64. L'oratrice salue l'amélioration de la qualité et de l'incidence des services, l'accent mis sur la fourniture de services de classe mondiale et la consolidation de l'offre de cours de formation modulaires débouchant sur un diplôme, qui permettront de faire reconnaître les réalisations des participants. Cependant, les efforts visant à obtenir la certification ISO ne devraient pas constituer un obstacle pour l'accès à la formation de certains mandants, en particulier les travailleurs ayant des niveaux d'éducation différents.
65. L'oratrice se félicite de la diversification des ressources du Centre et de son étroite collaboration avec ses partenaires traditionnels, mais souligne qu'il faut continuer de mettre résolument l'accent sur le mandat du Centre lors de l'exploration de nouveaux marchés, en particulier dans le contexte de la réforme des Nations Unies et des partenariats multipartites. Le Centre est parvenu à gérer ses dépenses, mais l'augmentation de la productivité ne doit pas se faire au détriment de la qualité de la formation, et le personnel du Centre devrait être consulté sur la faisabilité des initiatives. Il conviendrait de rechercher les moyens d'améliorer le processus de recrutement et de sélection du Centre, et la formation, en particulier celle des nouvelles recrues, devrait permettre au personnel de bien comprendre le rôle de l'OIT, le tripartisme et les normes internationales du travail.

66. L'oratrice prend acte de l'accélération du rythme de l'innovation et de l'apprentissage, en particulier en ce qui concerne les plateformes d'apprentissage à distance, et demande comment le nouveau laboratoire d'apprentissage innovant répondra aux besoins des participants, en particulier ceux qui sont formés sur le terrain. L'innovation et l'apprentissage devraient être axés sur une combinaison de technologies et de méthodes qui convienne bien aux mandants, et le Centre devrait mettre l'accent sur l'élaboration de méthodes de renforcement des capacités et d'apprentissage, soutenues par des technologies appropriées, qui permettraient de combler le fossé numérique. L'innovation dans ce domaine est liée à l'utilisation généralisée des réseaux d'apprentissage pour l'apprentissage tout au long de la vie. Le laboratoire d'apprentissage innovant devrait, pour rester compétitif, mettre au point la bonne combinaison de technologies et de méthodes d'apprentissage pour les programmes d'apprentissage mixte et à distance et faciliter les réseaux d'apprentissage permanent en utilisant les infrastructures du Centre.
67. Le Plan d'action sur le genre et la diversité est le bienvenu, mais il devrait faire figurer les jeunes travailleurs dans une catégorie distincte. L'oratrice salue aussi le Plan d'action du Centre pour la promotion du dialogue social, du tripartisme et des normes internationales du travail et attend avec intérêt les rapports sur chacun des indicateurs qui s'y trouvent. Elle demande que le point soit fait régulièrement sur les indicateurs et les cibles des Propositions de programme et de budget pour 2020-21 et souhaite avoir des informations sur les activités envisagées pour 2020.
68. *Le Vice-président gouvernemental* convient qu'il importe de faire figurer dans le programme et budget des activités de formation et de sensibilisation relatives à la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Il note avec satisfaction que le programme de formation accorde une priorité plus élevée aux questions liées à la durabilité environnementale et à l'égalité des hommes et des femmes. La cible d'un processus de sélection et de recrutement achevé en 150 jours, telle que prévue à l'indicateur 5.1, est acceptable, mais il faudrait faire des efforts pour raccourcir encore ce processus. La cible prévue pour la planification des activités avec d'autres organismes des Nations Unies pourrait aussi être dépassée.
69. L'orateur voudrait avoir un complément d'information sur les huit processus définis comme cible et les quatre processus définis comme base de référence au titre de l'indicateur 4.2 sur la rationalisation. Il souhaite savoir quand et comment l'allocation biennale pour le développement de nouveaux produits mentionnée au paragraphe 155 du rapport sera déterminée. Enfin, il indique que le groupe gouvernemental souhaiterait qu'une différenciation soit opérée entre les différents niveaux et catégories de personnel dans la section consacrée à l'égalité des genres au sein du Centre.
70. *Le représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran, M. Behzad*, note que le Centre a un rôle clé à jouer dans la mise en œuvre du Programme d'action centré sur l'humain qui figure dans la Déclaration du centenaire pour l'avenir du travail. Il propose que le Centre s'occupe davantage de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire afin de répondre plus efficacement aux besoins de formation des mandants. Enfin, il demande au Centre d'accroître encore, parmi les participants à ses programmes de formation, le nombre de ceux venant d'Asie et du Pacifique.
71. *Le Directeur du Centre* réaffirme l'attachement du Centre au tripartisme.
72. Le mandat du Centre pour la période biennale à venir sera aligné sur la Déclaration du centenaire pour l'avenir du travail. Le Centre restera en contact avec les mandants pour répondre à leurs préoccupations en matière de capacités ainsi qu'à d'autres défis, tels que la fracture numérique.

73. *Le directeur de la formation* prend note des appels lancés par les trois groupes pour que le Centre accorde la priorité à des méthodes d'apprentissage innovantes. Au cours d'une manifestation de vingt-quatre heures organisée peu de temps auparavant par l'OIT, un nouveau produit d'enseignement à distance a été expérimenté avec des résultats encourageants. La formation à la prospective, qui aide les participants à sortir des sentiers battus, peut être un domaine dans lequel le Centre pourra fournir des services à valeur ajoutée dans les années à venir. L'orateur prend note des considérations des membres du Conseil sur la façon dont le Centre pourrait offrir, d'un côté, des formations qualifiantes aux jeunes et, de l'autre côté, des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour la main-d'œuvre vieillissante; il confirme que le Centre continuera d'investir dans des produits de formation destinés aux travailleurs ayant des responsabilités familiales et aux travailleurs handicapés, ainsi que dans des produits visant à sensibiliser les autres participants aux besoins des travailleurs en question. Il appelle l'attention sur le cours de formation autoguidée sur l'inclusion, élaboré en collaboration avec l'Université de Cornell, qui est disponible gratuitement sur le campus électronique du Centre. Il souscrit à l'idée d'aligner l'indicateur 2.4 relatif à la gestion de la qualité sur les meilleures pratiques dans le secteur mondial de la formation. Il appartiendra au Conseil de discuter de la question de savoir si la certification entrera en ligne de compte et d'en discuter à nouveau à mesure que les lacunes recensées seront comblées.
74. En ce qui concerne les approches innovantes qui sont à l'étude, un simulateur de handicap est utilisé dans la formation sur les besoins spécifiques des personnes handicapées et sur la manière dont le lieu de travail peut leur être adapté. Un produit pour l'inspection virtuelle des usines en ce qui concerne la sécurité et la santé au travail est en cours d'élaboration. Le Centre étudie également les possibilités d'utiliser l'intelligence artificielle sur son site Web afin de mieux adapter ses produits et services aux besoins des utilisateurs.
75. *Le Directeur adjoint du Centre, M. Casale*, répondant au groupe gouvernemental, explique que le Centre s'est lancé en 2016 dans la tâche considérable consistant à rationaliser ses processus. Alors que la cible de rationalisation pour la période biennale en cours est de six processus, pour la période biennale 2020-21, elle comptera huit processus, soit une augmentation de 25 pour cent des processus automatisés. L'orateur donne des exemples de la façon dont la technologie est utilisée pour rationaliser les procédures sur papier, citant notamment le nouveau système électronique de gestion des congés, le guichet unique pour les demandes de virement budgétaire des postes de coûts et le processus de facturation automatisé.
76. *Le Conseil approuve le programme et budget du Centre pour 2020-21 et le point appelant une décision qui figure au paragraphe 193 du document CC 82/2.*

3. Evaluation indépendante des activités de formation et d'apprentissage du Centre international de formation de l'OIT, Turin, dans le domaine thématique des migrations de main-d'œuvre (Troisième question à l'ordre du jour)

77. *La Vice-présidente travailleuse* demande au Bureau de fournir des précisions sur la méthodologie qui a été utilisée pour conduire l'évaluation présentée dans le document ⁴. Elle souhaiterait savoir en particulier si le Service des migrations de main-d'œuvre et le Service

⁴ Document [CC 82/3](#).

des marchés du travail inclusifs, des relations professionnelles et des conditions de travail ont été consultés lors de l'élaboration du cahier des charges. Le droit de migrer étant un droit humain indépendant des considérations d'emploi, le Centre devrait utiliser l'expression «migrations de main-d'œuvre» plutôt que «migrations à des fins d'emploi». Il est regrettable que le document ne mentionne pas les catégories de travailleurs migrants les plus vulnérables ni les conditions de travail de ces travailleurs et leur contribution au développement des pays d'accueil. Des activités de formation devraient être organisées afin de promouvoir la liberté syndicale, la négociation collective, la sécurité et la santé au travail, ainsi que le dialogue social en général.

78. Le groupe des travailleurs regrette que le rapport ne comprenne pas d'exemples qui pourraient contribuer à orienter les travaux du Centre, comme les mesures que les syndicats en Amérique latine ont prises pour informer les travailleurs migrants de leurs droits. La Vice-présidente travailleuse se félicite néanmoins de la participation récente du Centre à un projet sur l'exploitation de la main-d'œuvre dans l'agriculture, financé par le ministère du Travail de l'Italie, qui a contribué avec succès à la prise en compte d'un problème qui se pose depuis longtemps.
79. *Le Vice-président employeur* salue le rapport (en précisant que l'anticipation des compétences, le développement des compétences et la mobilité de la main-d'œuvre sont des questions importantes pour les employeurs) et propose que, dans le cadre du partenariat mondial OIT/OIM/UNESCO pour les compétences, les activités du Centre soient systématiquement alignées sur celles du Service des migrations de main-d'œuvre du BIT. Le groupe des employeurs appuie la proposition figurant au paragraphe 26 pour que le Centre envisage de mettre en place une nouvelle formation ou des services consultatifs concernant le suivi des activités de développement des capacités dans le domaine des migrations de main-d'œuvre. L'OIE coordonne le Groupe de conseil aux entreprises qui représente les points de vue et les intérêts du secteur privé au Forum mondial sur la migration et le développement, et les points de vue du secteur privé ont été repris dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Le Vice-président employeur signale que les membres employeurs en Asie ont demandé un appui technique dans ce domaine et que le groupe des employeurs travaille déjà sur la question avec le Programme des activités pour les employeurs du Centre.
80. *Le Vice-président gouvernemental* souligne que les six recommandations présentées dans le rapport sont nécessaires. Son groupe souhaiterait que le Centre ne coopère pas seulement avec les départements du BIT concernés mais aussi avec d'autres organisations du système des Nations Unies qui ont accumulé toute une somme de connaissances sur les difficultés auxquelles les travailleurs migrants doivent faire face, notamment avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et l'Organisation mondiale de la santé. Il propose que cet échange puisse se tenir dans le cadre des recommandations 4 et 5.
81. *Le directeur de la formation* reconnaît que les questions à l'examen sont sensibles et que les solutions proposées pourraient ne pas emporter l'adhésion de toutes les parties. Il assure néanmoins les membres du Conseil que le cahier des charges a été fixé en consultation avec le Service des migrations de main-d'œuvre et que ce service participera largement aux efforts visant à préciser les recommandations de l'évaluateur indépendant dans le sens des résultats des discussions à venir au sein du Conseil d'administration. Concernant l'appel lancé par le groupe gouvernemental, le Centre continuera de collaborer étroitement avec l'OIM et il s'efforcera d'aligner davantage ses activités sur celles de l'ensemble du système des Nations Unies.
82. *Le Président* fait observer au Conseil que les départements techniques concernés du BIT seront alertés sur la nécessité de coopérer avec le Centre sur les questions mentionnées. Il

signale que le réseau des Nations Unies sur les migrations établi peu de temps auparavant a déjà fait les preuves de son utilité, puisqu'il a contribué à renforcer la coopération existante entre l'OIT et d'autres partenaires au sein du système des Nations Unies, sous la coordination de l'OIM. Il remercie tous les membres du Conseil pour leurs observations, qui serviront à orienter les actions à la fois du Bureau et du Centre.

4. Questions financières (Quatrième question à l'ordre du jour)

A. Etats financiers et rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice financier allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

83. *Le Président* rappelle que le document ⁵ a déjà été adopté officiellement par le bureau du Conseil en mai 2019 et qu'il est soumis au Conseil pour information.

84. *La Vice-présidente travailleuse* se félicite des résultats positifs du Centre international de formation de l'OIT que reflètent les états financiers et le rapport du Commissaire aux comptes.

85. *Le Vice-président gouvernemental* déclare que son groupe soutient les efforts constants que le Directeur du Centre international de formation déploie pour garantir la bonne santé financière du Centre à long terme et pour que de nouveaux produits de haute qualité continuent d'être fournis. Il salue l'accord signé avec la ville de Turin à propos des contributions financières pour la période 2016-2019, ainsi que l'accord conclu avec le gouvernement de l'Italie sur le financement des travaux de rénovation de deux pavillons du campus. Il souscrit à la recommandation du Commissaire aux comptes, qui demande que l'on cherche des moyens d'améliorer les procédures de recrutement, et encourage le Directeur à revoir ces procédures et à remédier aux raisons des retards observés. Il salue le fait que l'audit ait été préparé en appliquant les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

86. *Le Vice-président employeur* n'a pas d'autres observations à formuler.

87. *Le Conseil* prend note du document.

B. Rapport de la réunion du bureau du Conseil (28 mai 2019)

88. *La Vice-présidente travailleuse* observe avec satisfaction que les points soulevés par le groupe des travailleurs ont bien été pris en compte dans le rapport ⁶.

89. *Le Vice-président employeur* n'a pas d'autres observations à formuler.

90. *Le Conseil* prend note du document.

⁵ Document [CC 82/4/1](#).

⁶ Document [CC 82/4/2](#).

C. Plan de l'audit pour 2019

91. *Le représentant du Commissaire aux comptes, M. Danilo Cabug, présente son plan*⁷. Comme pour les trois dernières années, c'est une approche d'audit des états financiers basée sur les risques qui sera suivie, conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). L'approche sera collaborative et les auditeurs externes travailleront en collaboration étroite avec le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) du BIT. L'audit portera essentiellement sur le respect par le Centre des normes IPSAS. Les auditeurs externes examineront les processus opérationnels du Centre, ses dispositions et stratégies de mobilisation des ressources ainsi que leur mise en œuvre, pour vérifier si les processus ont été efficaces et efficaces. Un audit intermédiaire est prévu du 4 au 22 novembre 2019. Il sera suivi de l'audit de fin d'année pour l'année financière 2019, qui se tiendra du 17 au 28 février 2020. Le rapport d'audit complet recevra sa forme définitive de façon à être soumis au Conseil d'administration à sa 339^e session (juin 2020).

92. *Le Conseil prend note du document.*

D. Rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée au 31 décembre 2018

93. *Le chef auditeur interne, M. Anthony Watson, déclare que l'IAO n'a observé aucune carence majeure dans le système de contrôle interne du Centre. Il considère toutefois qu'il y a des domaines dans lesquels des améliorations peuvent encore être apportées et il a formulé un certain nombre de recommandations qui sont résumées dans le rapport*⁸.

94. *La Vice-présidente travailleuse se félicite, au nom de son groupe, des conclusions de l'auditeur interne qui a affirmé qu'il n'y avait pas de carences majeures dans le système de contrôle du Centre. Le groupe des travailleurs appuie en particulier les recommandations de l'IAO relatives aux systèmes d'évaluation, ajoutant qu'il conviendrait de veiller à ce qu'il n'y ait pas de chevauchement des procédures et considérant que les procédures en question sont internes; ainsi que les recommandations relatives à l'examen du plan de continuité du service et l'examen des dépenses de voyage. Le groupe des travailleurs considère qu'il importe de corriger les dispositions concernant les personnes qui ont besoin d'être accompagnées pour voyager et sur leur lieu de séjour. Il souligne que certains travailleurs, notamment ceux qui vivent avec un handicap ou ceux qui ont des responsabilités familiales, ne pourront participer pleinement que s'ils sont accompagnés.*

95. *Le Vice-président employeur souscrit aux observations de la Vice-présidente travailleuse.*

96. *Le Vice-président gouvernemental n'a pas d'autres observations à formuler.*

97. *Le Conseil prend note du document.*

⁷ Document [CC 82/4/3](#).

⁸ Document [CC 82/4/4](#).

E. Suivi des recommandations du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée au 31 décembre 2018

98. *Le Conseil prend note du document*⁹.

**5. Questions de personnel
(Cinquième question à l'ordre du jour)**

99. *La cheffe des services des ressources humaines, M^{me} Jeannette Shalabi, signale que le rapport*¹⁰ *appelle une décision du Conseil sur les recommandations de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) concernant une augmentation du barème des traitements de base minima pour les fonctionnaires de la catégorie des services organiques et des catégories supérieures sur une base n'entraînant «ni gain ni perte»; des augmentations des versements à la cessation de service; des amendements du Statut du personnel concernant les allocations pour frais d'études et l'incitation à la mobilité. Le Conseil est également prié de prendre note des dérogations au Statut du personnel approuvées par le Directeur, comme indiqué dans le rapport.*

100. *Le Vice-président employeur et la Vice-présidente travailleuse soutiennent le rapport et appuient le projet de décision.*

101. *Le représentant du gouvernement de la Chine souligne l'importance des questions faisant l'objet du projet de décision. L'OIT fait partie du système commun des Nations Unies et le barème de traitements de base minima sur une base n'entraînant «ni gain ni perte» correspond à la pratique établie dans l'ensemble du système. Le gouvernement de la République populaire de Chine appuie le projet de décision.*

102. *Le Conseil approuve le point appelant une décision figurant au paragraphe 11 du document CC 82/5.*

**6. Questions administratives
(Sixième question à l'ordre du jour)**

A. Questions administratives

B. Examen des conditions de sécurité et de santé au travail relevées sur le campus du Centre

103. *Le Conseil prend note des documents*¹¹.

⁹ Document [CC 82/4/5](#).

¹⁰ Document [CC 82/5](#).

¹¹ Documents [CC 82/6/1](#) et [CC/82/6/2](#).

7. Rapports du Comité de la formation syndicale et du Comité sur les activités de formation pour les employeurs (Septième question à l'ordre du jour)

104. *La Vice-présidente travailleuse* présente le rapport de son groupe ¹². Elle espère que le Centre continuera de répondre avec toujours autant de succès aux besoins des travailleurs du monde entier en matière de formation et de renforcement des capacités. Le groupe des travailleurs prend note de ce qui a été réalisé dans le cadre du Programme d'activités pour les employeurs mais il demande des précisions sur la nature de la réunion technique avec le Département des normes internationales du travail (NORMES) que le Comité sur les activités de formation pour les employeurs mentionne au paragraphe 3 de son rapport ¹³ et sur le document de gouvernance interne (IGDS) mentionné au paragraphe 2 du même rapport.
105. *Le Vice-président employeur* souscrit à l'observation faite par le Comité de la formation syndicale demandant à la haute direction du Centre d'assurer une participation équilibrée et appropriée des mandants tripartites dans toutes les académies. Le groupe des employeurs est très satisfait de la qualité, de la pertinence et de l'incidence du Programme d'activités pour les employeurs. Le document que l'OIE et le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) viennent de publier, intitulé *Un monde des affaires en évolution: nouvelles opportunités pour les organisations d'employeurs et d'entreprises*, contient de nouvelles orientations sur la façon dont les organisations d'employeurs et les entreprises peuvent tirer parti des possibilités que l'avenir du travail offrira. Le Comité sur les activités de formation pour les employeurs a proposé de nouvelles activités de formation qui pourraient être complétées par une évaluation des besoins de formation conduite par ACT/EMP avant la fin de l'année.
106. En réponse aux deux demandes formulées par les travailleurs, le Vice-président employeur explique que la réunion avec NORMES mentionnée au paragraphe 3 du rapport du Comité sur les activités de formation pour les employeurs est liée à la procédure d'examen par les pairs, qui a été engagée il y a un an au Centre en vue d'améliorer le contenu des cours. Un des premiers cours devant être évalué est le cours sur les normes internationales du travail à l'intention des juges et des avocats. Les employeurs ont fait un certain nombre d'observations sur le cours, en particulier sur le manuel didactique qui est de la responsabilité de NORMES, et ils ont demandé à ce qu'une réunion soit organisée avec NORMES pour entendre les réponses apportées à leurs observations. Comme ce sont des questions qui concernent toutes les parties, le groupe des employeurs est ouvert à ce que cette réunion soit tripartite.
107. L'IGDS à propos duquel les travailleurs ont demandé des précisions a déjà fait l'objet d'une discussion en 2018. Les employeurs et les travailleurs avaient alors convenu qu'un document similaire à l'IGDS n° 536, *Mandat du Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) et du Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV)*, serait élaboré pour le Centre de Turin. Le Comité sur les activités de formation pour les employeurs a demandé à ce qu'un calendrier précis soit adopté à cette fin. Les employeurs sont disposés à ce que leurs homologues travailleurs s'associent à cette initiative afin de parvenir à un document auquel toutes les parties souscriront.

¹² Document [CC 82/7/a](#).

¹³ Document [CC 82/7/b](#).

108. *Le Conseil du Centre prend note des documents.*

8. Date et lieu de la prochaine session
(Huitième question à l'ordre du jour)

109. *Le Président propose que la 83^e session du Conseil du Centre se tienne juste avant la 340^e session du Conseil d'administration du BIT, qui aura lieu à Genève du 29 octobre au 12 novembre 2020. Le Conseil du Centre tiendra donc sa 83^e session à Turin les 29 et 30 octobre 2020.*

110. *Le Conseil du Centre approuve la proposition du Président.*

111. *Le Président informe les membres du Conseil que le rapport sur la 82^e session du Conseil sera examiné dans le cadre de la Section institutionnelle de la 337^e session du Conseil d'administration. Pour faciliter l'élaboration du rapport et l'établissement de sa version définitive, il propose au Conseil de déléguer au bureau du Conseil le soin d'approuver le projet de rapport.*

112. *Le Conseil du Centre approuve la proposition du Président.*

113. *Le Président déclare close la 82^e session du Conseil du Centre.*

Genève, le 25 octobre 2019

Annexe

Déclaration du représentant du Comité du Syndicat du personnel au Conseil (25 octobre 2019)

C'est un honneur et un plaisir pour moi de prendre la parole aujourd'hui au nom du personnel du Centre en qualité de président du Comité du Syndicat du personnel de Turin. Nous renouvelons nos remerciements à Guy Ryder qui, en tant que Directeur général du BIT, préside comme toujours la réunion du Conseil du Centre, qui se tient cette fois à Genève, l'année du centenaire de l'OIT revêtant une importance exceptionnelle.

Aujourd'hui, au nom de l'ensemble du personnel, je souhaite tout d'abord redire à quel point nous sommes fiers de travailler pour une organisation aussi importante que l'OIT et de contribuer à la mission que vous tous, membres du Conseil du Centre de formation, définissez en application des décisions prises au sein du Conseil d'administration du BIT, dont vous faites également partie.

L'année du centenaire a été l'occasion d'évaluer les réalisations et les progrès accomplis par l'Organisation, mais aussi de réaffirmer ses valeurs et ses principes face aux défis présents et futurs. C'est sur cette immense capacité de bâtir de manière tripartite un avenir meilleur et sur le rôle moteur que jouent l'Organisation et le Bureau dans la réponse aux enjeux posés par l'avenir du travail que le Centre international de formation de l'OIT doit asseoir son action en faveur de la formation.

Vous attendiez peut-être un discours comparable à ceux des années précédentes, dans lequel j'aurais sans doute évoqué la nécessité de renforcer la négociation collective au Centre, ou les difficultés que nous rencontrons tous pour atteindre un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, ou encore l'importance de s'employer de concert à promouvoir des conditions de travail optimales pour notre propre personnel comme pour nos partenaires et nos sous-traitants.

Ce sont là les ingrédients essentiels d'un discours adressé au Conseil par le Syndicat du personnel du Centre. Mais l'année 2019 étant celle du centenaire de notre Organisation, j'aimerais vous inclure dans mon allocution et saluer l'engagement dont vous avez fait preuve au fil des ans en faveur des principes fondateurs de l'Organisation, énoncés dans la Déclaration de Philadelphie, réaffirmés dans la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et renouvelés dans la Déclaration du centenaire.

En tant que personnel du Centre, nous avons à cœur de respecter cet engagement et de nous acquitter de cette mission, et ce de manière toujours plus durable et efficace. Toutefois, nous nous devons d'être honnêtes: il ne suffit pas de déclarer vouloir atteindre ces objectifs.

Le Centre international de formation de l'OIT, malgré son nom, n'incarne pas l'esprit de l'OIT autant que nous le voudrions. En effet, une part croissante du Centre appartient au marché. Le Centre est contraint de «vendre» ses formations à toute structure souhaitant et pouvant se les offrir, et cela conditionne notre activité. Que nous le voulions ou non, c'est là notre réalité, et nous ne pouvons la nier. Nous ne pouvons pas non plus en ignorer les conséquences sur nos conditions de travail et notre efficacité. J'irais même jusqu'à affirmer que nous consacrons une part importante de notre temps à la recherche de «clients». En d'autres termes, notre quotidien repose sur une logique de marché qui crée des réflexes absurdes de concurrence entre équipes et donne au personnel du Centre le sentiment que ce qui prime est la rentabilité économique des activités de formation. Pour ce qui est de la

gestion du Centre, cette logique remet en cause notre raison d'être, qui est de répondre aux besoins de nos mandants tripartites.

Le Syndicat du personnel du Centre tient à vous faire part de ces préoccupations car, en tant que membres du Conseil, il vous revient de veiller à ce que le Centre continue à œuvrer pour les principes de l'OIT et ses objectifs stratégiques.

Nous sommes aussi préoccupés par le fait que le Bureau considère le Centre de Turin comme un sous-traitant de la formation, engagé ponctuellement pour un projet ou une prestation de services. C'est ainsi que les coordonnateurs d'activité et les responsables de projets s'efforcent, au coup par coup, d'inciter le Bureau à collaborer à la définition des activités à organiser et, le cas échéant, à l'obtention de subventions.

C'est précisément pour cette raison que nous estimons nécessaire de revoir les priorités afin d'obtenir un meilleur produit et même d'accroître notre efficacité. La situation serait très différente si l'OIT nous allouait un budget à chaque début d'année. Sans nécessairement excéder les sommes qui nous sont de fait accordées chaque année, un tel budget nous permettrait de mieux planifier nos activités. La situation serait différente si, dans le cadre de ses activités de coopération technique, l'Organisation déléguait effectivement au Centre des fonctions et des ressources pour tous les volets des projets de coopération ayant trait à la formation. La situation serait différente si une part significative des fonds du Compte supplémentaire du budget ordinaire était réservée à la formation.

Le personnel du Centre est très fier des résultats obtenus. Ces résultats sont, d'un point de vue quantitatif, sans nul doute impressionnants compte tenu des réductions de personnel opérées ces dernières années. Mais l'analyse des membres du Conseil ne doit pas se limiter à ces considérations, et la direction ne doit pas s'intéresser uniquement au nombre de participants qu'elle parviendra à attirer, au détriment de la qualité des contenus que nous diffusons.

Ne vous laissez pas impressionner par les chiffres. Nous souhaitons avant tout vous faire part de la fierté qui est la nôtre lorsque nous transmettons le message de l'OIT, ce qui représente un aspect essentiel de notre mission de serviteurs de la fonction publique.

Mandants ou clients? Telle est la question. Le cœur de notre activité, l'avenir de notre travail, dépend des choix que vous faites. Et, en cette année du centenaire, le moment est venu de faire un choix.

Je vous remercie de votre attention et de l'appui que vous apportez aux activités de notre Centre, le Centre international de formation de l'OIT.